



Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 053-215300633-20240322-20240302-DE

SLO

Délibération n° 2024-03-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du conseil municipal de la commune de Châtelain

SÉANCE DU 22 mars 2024
Convocation du 8 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Quorum de l'assemblée : 6
Nombre de conseillers présents : 8
Absents ayant donné pouvoir : 1
Absents : 2
Nombre de Votants : 9

Étaient présents : Rachel FRANÇAIS, Patrick FOUGÈRE, Gabriel MOUSSAY, Mélanie ROUSSELET, Julien CUMINET, Hugues GENDREAU, Stéphanie BRICAUD, Hélène POIZOT.

Absents ou représentés : Amélie LEMOTHEUX De CHITRAY (pouvoir à Rachel FRANÇAIS), Cécilia GERMAIN, Éléonore DE TARLÉ

Secrétaire de séance : Hugues GENDREAU

Objet : Compte administratif – Exercice 2023 – Budget Lotissement

Rapporteur : Julien CUMINET

Monsieur Julien CUMINET présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget Lotissement de l'exercice 2023.

Compte administratif - 2023 - Budget Lotissement Le Verger

2023		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture
Réalisation	Section de fonctionnement	160 350.22	168 886.71	-8 536.49	-46 669.16	-55 205.65
	Section d'investissement	168 886.71	135 270.22	33 616.49	-168 886.71	-135 270.22
	Budget total	329 236.93	304 156.93	25 080.00	-215 555.87	-190 475.87

Le compte administratif 2023 du Lotissement « Le Verger » est en concordance avec le Compte de gestion présenté par la Trésorerie municipale.

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote. Monsieur Hugues GENDREAU, 2^{ème} adjoint au maire, prend momentanément la présidence de la séance, en application de l'article L.21421-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte administratif 2023 du Lotissement « Le Verger » tel que présenté ci-dessus.

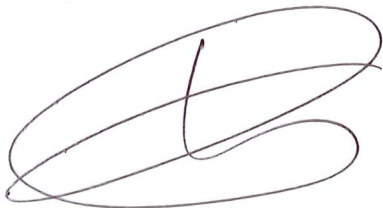
Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés :

- 7 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Madame le Maire rejoint l'assemblée délibérante et reprend la présidence de la séance

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an mentionnés ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Hugues GENDREAU



Extrait certifié conforme,

Le Maire de Châtelain
Rachel FRANÇAIS



Transmis au représentant de l'État le 26 mars 2024.
Publié sur le site internet le 28 mars 2024.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 
ID : 053-215300633-20240322-20240302-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.